

## **Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal**

**lundi 29 décembre 2014 – 20 h – salle du conseil**

- Convocation en date du 16 décembre 2014
- Absentes excusées : Paula Coutellier (pouvoir à Marie- Annick Marceaux)  
Magna Ferreira (pouvoir à Valérie Morlet)

Secrétaire de séance : Valérie MORLET

Le compte rendu de la réunion du 19 novembre 2014 est approuvé à l'unanimité.

### **Décision modificative fin d'exercice 2014 :**

Dans le cadre des modalités de versement des attributions de compensation et dans le cadre de la situation finale concernant la fiscalité 2014 de la commune et d'un dégrèvement de taxes foncières concernant du non bâti pour jeunes agriculteurs. Monsieur le Maire propose d'effectuer les modifications suivantes :

Article 61523 : - 670 €

Article 73921 : + 170 €

Article 7391171 : + 500 €

Le conseil à l'unanimité approuve la décision modificative ci-dessus.

### **Autorisation des dépenses d'investissement 2015**

L'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que dans l'attente de l'adoption des budgets 2015, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget et l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Appelé à s'exprimer, le conseil vote à l'unanimité l'autorisation à Monsieur le Maire à engager des dépenses d'investissements préalable à l'établissement des budgets 2015 M14 (principal) et M49 (assainissement) dans la limite de 25 % des sommes budgétées au budget 2014, déduction faites des remboursements de capital de la dette due aux différents organismes prêteurs.

### **Fixation du taux de promotion d'avancement de grade pour 2015**

Au titre de l'année 2015 et dans le cadre des avancements d'échelon des agents relevant de la fonction publique territoriale, sur demande du centre de gestion du Loiret, il y a lieu pour les conseils municipaux de se prononcer sur la fixation du taux de promotion d'avancement d'échelon.

Les agents titulaires concernés par un avancement d'échelon ou de grade peuvent bénéficier soit d'un avancement de droit, à la durée maximale, soit d'un avancement à une durée maximale ou à un avancement à une durée réduite, compte tenu de valeur professionnelle, qui peut être à une durée « intermédiaire ou minimale ». Cet avancement doit être soumis à l'avis préalable de la C.A.P. compétente. Le centre de gestion propose un avis favorable de principe pour la définition d'un taux de 100 % pour l'avancement d'échelon ou de grade, cela n'engage en rien l'autorité à nommer tous les agents qui remplissent les conditions. Les propositions de grades sont faites en fonction d'une part des besoins de la collectivité et d'autre part de la valeur professionnelle des agents.

Appelé à s'exprimer, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer le taux de promotion pour les avancements d'échelon et pour l'ensemble des catégories C, au titre de l'année 2015, à 100%.

### **Divers :**

- Monsieur le Maire informe le conseil sur le projet de SIRIS Noyers /Lorris et de la réponse de Monsieur Bailleul, président de la communauté de communes concernant la situation du pont sur la VC4.
- Le conseil demande que soit ajouté le projet d'aménagement de la D 941 dans les orientations 2015/2017
- Monsieur le Maire informe le conseil des prochaines dates de réunions :
  - CCAS : Lundi 12 Janvier à 20 h salle du conseil
  - Projet aménagement cimetière Mardi 20 Janvier à 18 h, salle du conseil
  - Conseil municipal Vendredi 30 Janvier à 20 h, salle du conseil
  - Réunion pour l' église : Jeudi 05 Février 05 Février à 20h,salle du conseil

Dans le cadre de la prévention contre le cambriolage : Réunion publique d'information pour tous les habitants de la commune en présence des Gendarmes de la brigade de Gendarmerie de Lorris: Jeudi 15 Janvier à 17 h salle polyvalente.

### **Séance levée à 21H 45**

Xavier RELAVE Maire	Valérie MORLET 1ère adjointe	Marc PELLETIER 2 <sup>ème</sup> adjoint	Monique LEGRAS 3 <sup>ème</sup> adjoint
Eric BARNAULT Conseiller	Laurent HURISSE Conseiller	Marie-Annick MARCEAUX Conseillère	Cédric COUDRE Conseiller
Alexandra MARTINS Conseillère	Séverine FOREST Conseillère	Amaury DAVID Conseiller	Magna FERREIRA Absente excusée (pouvoir à Valérie MORLET) Conseillère
Paula COUTELLIER Absente excusée (pouvoir à Marie-Annick MARCEAUX) Conseillère	Isabelle VINET Conseillère		